

**2017\_CT2\_022**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions d'équipement aux communes de Peynier et Vitrolles dans le cadre des opérations façades**

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_022-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Habitat et politique de la ville**

**Habitat**

■ Séance du 2 février 2017

**04\_1\_02**

■ **Attribution de subventions d'équipement aux communes de Peynier et Vitrolles dans le cadre des opérations façades**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Afin de maintenir la population résidente et d'attirer de nouveaux résidents, une attention particulière doit être apportée aux centres anciens afin de les préserver et les mettre en valeur notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural.

Dans sa délibération n°2002\_A020 du 25 mars 2002, le Conseil de Communauté de la CPA a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Deux nouvelles demandes ont été reçues par le Pays d'Aix.

Au vu des justificatifs fournis, la participation du territoire, au titre des opérations façades, est sollicitée à hauteur de 3 900,63 euros pour les communes de Peynier et Vitrolles, telle que détaillée dans le tableau ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_022-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Commune	Nbre de façades	Montant des Travaux subventionnables	Montant total de la subvention	Montant de la subvention accordée Par la commune	Montant de la subvention accordée Par le Pays d'Aix	%
PEYNIER	10	99 761 €	9 945,00 €	7 458,75 €	2 486,25 €	25%
VITROLLES	1	11 315 €	5 657,58 €	4 243,20 €	1 414,38 €	25%
<b>Total Pays d'Aix</b>					<b>3 900,63 €</b>	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2002\_A020 du Conseil communautaire de la CPA du 25 mars 2002 relative à l'aide aux propriétaires engageant des travaux de ravalement de façades ;
- La délibération cadre n°2010\_A091 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 10 janvier 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'aider les communes à préserver leur centre ancien en venant en appui de leurs opérations façades.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une aide d'un montant de 2 486,25 euros à la commune de Peynier et une aide d'un montant de 1 414,38 euros à la commune de Vitrolles dans le cadre des opérations façades.

**Article 2 :**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_022-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Article 3 :**

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 17363 (fonction 50 - nature 2041412) qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_022-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions d'équipement aux communes de Peynier et Vitrolles dans le cadre des opérations façades**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 02 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_022-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :